

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 JUIN 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2023-03-16 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) - DROIT DE PRIORITE – ACQUISITION FONCIERE A ECROUVES

DATE DE CONVOCATION : 8 JUIN 2023

DATE DE PUBLICATION : 20 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (à compter de la 2023-03-06), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe (ayant la procuration de KNAPEK Patrice à compter de la 2023-03-38), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (départ à compter de la 2023-03-38), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), GASPAR Isabel (ayant la procuration de MONALDESCHI Philippe), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François (ayant la procuration de MARIN Karine), TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard (à compter de la 2023-03-04 et ayant la procuration de TARDY Yvan), HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), HEYOB Olivier (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	TARDY Yvan, FONTANA André, PICARD Denis, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MARIN Karine, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MANSION François, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-03-37 : 11 avis de procuration. De 2023-03-38 à la fin : 12 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-03-03 : 54 PRESENTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 55 PRESENTS. De la 2023-03-06 à la 2023-03-37 : 56 PRESENTS. De la 2023-03-38 à la fin : 55 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-03-03 : 65 VOTANTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 66 VOTANTS. De la 2023-03-06 à la fin : 67 VOTANTS.

La CC2T est propriétaire de la ZAC Thouvenot-Bautzen-Polygone à Ecrouves et travaille dans ce cadre à l'aménagement d'un écoquartier sur la partie sud du site. L'enjeu est de pouvoir proposer, au cœur de l'agglomération toulouise, une offre qualitative de logements "mixtes" (individuels, intermédiaires...) et ainsi contribuer à l'amélioration du parcours résidentiel local et des conditions de vie des ménages.

Du fait du positionnement stratégique de la parcelle AK 766 au regard du projet d'ensemble porté par la CC2T, cette dernière souhaite, en accord avec la commune d'Ecrouves, exercer son droit de priorité afin d'acquérir cette emprise foncière.

Ledit terrain de 2 885 m², cadastré AK 766 (avenue du 15^{ème} Génie), est constitué d'un ensemble immobilier de deux bâtiments représentant une surface totale au sol de 343,09 m² et servant auparavant de logements collectifs pour les cadres de l'Armée de Terre. Le prix de vente est fixé à 148 400 €.

Après acquisition, la CC2T souhaite démolir les 2 bâtiments existants et proposer la parcelle à la commercialisation auprès d'opérateurs spécialisés dans l'habitat. A ce titre, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé afin de repérer les investisseurs intéressés.

Vu les articles L.240-1 et L.240-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu la notification de la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe et Moselle, reçue par LRAR en date du 23 mai 2023 portant sur le droit de priorité,

Vu la renonciation de la commune d'Ecrouves à exercer son droit de priorité par courrier en date du 22 mai 2023,

Vu le projet d'aménagement porté par la Communauté de Communes Terres Toulouises sur l'Espace du Génie à Ecrouves,

Vu la Commission Urbanisme et Habitat du 28 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **D'autoriser la CC2T à exercer son droit de priorité selon les modalités de cession précisées ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile pour l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX